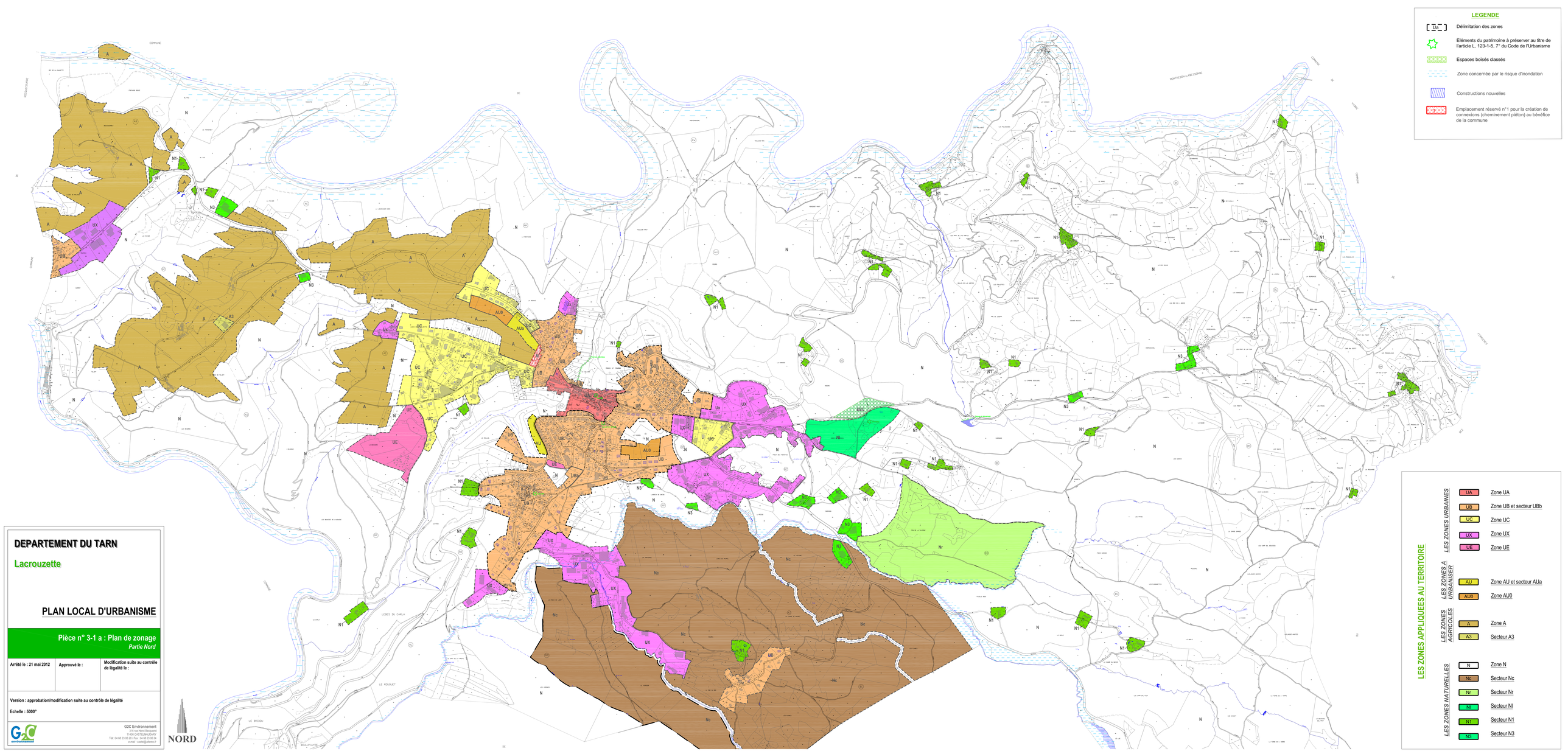
LEGENDE
Ua
Délimitation des zones
Eléments du patrimoine à préserver au titre de l'article L. 123-1-5. 7° du Code de l'Urbanisme
Espaces boisés classés
Zone concernée par le risque d'inondation
Constructions nouvelles
Emplacement réservé n°1 pour la création de connexions (cheminement piéton) au bénéfice de la commune
LES ZONES APPLIQUEES AU TERRITOIRE
LES ZONES URBAINES
UA Zone UA
UB Zone UB et secteur UBb
UC Zone UC
UX Zone UX
UE Zone UE
LES ZONES A URBANISER
AU Zone AU et secteur AUa
AU0 Zone AU0
LES ZONES AGRICOLES
A Zone A
A3 Secteur A3
LES ZONES NATURELLES
N Zone N
Nc Secteur Nc
Nr Secteur Nr
Nl Secteur Nl
N1 Secteur N1
N3 Secteur N3
DEPARTEMENT DU TARN
Lacrouzette
PLAN LOCAL D'URBANISME
Pièce n° 3-1 a : Plan de zonage
Partie Nord
Arrêté le : 21 mai 2012
Approuvé le :
Modification suite au contrôle de légalité le :
Version : approbation/modification suite au contrôle de légalité
Echelle : 5000°
G2C Environnement
Zi Le Hent Becquerel
11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 23 06 28 / Fax : 04 68 23 06 24
e-mail : castel@g2cenv.fr
NORD